

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu

Séance du 13 décembre 2018

PRESENTS : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL (à partir de 20h25), Nicole BRESTAZ, Thierry BEAUFORT, Dominique BARRAT, Adrien CHOLLAT, Dominique GOVAERTS, Michel KRYSTLIK, Richard MEYER, Nadine ROUX.

POUVOIRS : Marielle BRUNET a donné pouvoir à Patrice MORTREUIL (à partir de 20h25)
Jacqueline AYMOZ a donné pouvoir à Dominique BARRAT
David BILLON LAROUTE a donné pouvoir à Thierry BEAUFORT

SECRETAIRE : Dominique GOVAERTS

En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 14

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté

INFORMATIONS GENERALES

C'est le dernier conseil municipal de l'année. Nous sommes à 15 mois de la fin de notre mandature. Le temps est passé vite... heureusement pour nous, cette année 2018 n'a pas connu d'accident grave dans notre localité même si nous devons nous montrer prudents car il reste encore 18 jours à dérouler et nous savons qu'il peut se passer beaucoup de choses en très peu de temps.

Nous pouvons nous montrer satisfaits que le marché de Noël ait connu de manière joyeuse une année où les manifestations n'ont pas manqué. Cette dernière animation, pour une première fut une vraie réussite qui a rencontré un public nombreux, 1 600 entrés sur les deux jours. On peut dire bravo à nos artisans-commerçants !

Dates des prochains conseils et réunions :

- Vœux à la population le samedi 5 janvier à 18h30 à l'Espace Versoud.
- Conseil municipal : 24/01, 21/02, 22/03 à 19h15
- SPR : 28/01 à 14h00

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

✓ Finances

- ✓ FLUOO : révision annuelle de loyer.

La société FLUOO loue un local à usage professionnel appartenant à la commune. Il est prévu de réviser annuellement, le montant du loyer qui est actuellement de 700 € HT par mois.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, il est proposé d'appliquer la règle suivante, selon l'article 7 de la convention d'occupation, basée sur l'indice national trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE :

$$700 \text{ €} * 1699 (2^{\text{ème}} \text{ trim } 2018) / 1664 (2^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2017) = 714,72 \text{ €}$$

Dominique GOVAERTS ne participe pas au vote.

Décision : acceptée à l'unanimité

✓ Tarifs municipaux 2019

- Mise à disposition gratuite d'une salle pour l'assemblée générale annuelle des associations de St Geoire en Valdaine
- Deux tarifications différentes : St Geoire en Valdaine et extérieur

2019

LOCATION SALLE POLYVALENTE « La Martinette »	St Geoire en Valdaine	Extérieur
<i>Associations</i>		
Forfait mise à disposition	100,00 €	200,00 €
<i>Particuliers</i>		
Mariages (1), congrès, assemblées générales d'organismes privés	650,00 €	850,00 €
Caution	1 000,00 €	1 000,00 €

2019

ESPACE VERSOUD	St Geoire en Valdaine	Extérieur
<i>Associations</i>		
Forfait mise à disposition La Cîme	65,00 €	150,00 €
Forfait mise à disposition La Forêt	65,00 €	150,00 €
<i>Particuliers</i>		
La Cîme	250,00 €	350,00 €
La Forêt	300,00 €	400,00 €
Les deux salles	500,00 €	700,00 €
Caution	500,00 €	500,00 €
CIMETIERE	2019	
<i>Concession perpétuelle</i>		
1 place (larg 1m)	720,00 €	
2 places (larg 2m)	1 150,00 €	
<i>Concession trentenaire</i>		
1 place (larg 1m)	400,00 €	
2 places (larg 2m)	600,00 €	
<i>Columbarium</i>		
Case pour une durée de 15 ans	400,00 €	
Case pour une durée de 30 ans	600,00 €	
Taxe de dépôt et de retrait d'urne	25,00 €	
Dispersion cendres jardin du souvenir	25,00 €	

GARDERIE ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE	2019
Par famille et par mois, quelle que soit la fréquentation	18,00 €

PHOTOCOPIES	2019
Format A4	0,20 €
Format A3	0,40 €
Documents administratifs	0,18 €
Copie de plan cadastre (A4)	3,00 €
Extrait de matrice cadastrale (A4)	2,00 €

DROIT DE PLACE	2019
Marché hebdomadaire (le mètre linéaire)	0,70 €
Vente d'outillage (forfait)	80,00 €
Manège ou stand de jeux pour enfants (pêche canards, barbe à papa...)	40,00 €
Auto-tamponnantes (forfait)	55,00 €
Stand de tir carabine – arbalète (forfait)	40,00 €
Stand confiserie (forfait)	20,00 €
Cirque (forfait)	200,00 €

Décision : acceptés à l'unanimité

✓ *Ressources Humaines*

✓ *Tableau des effectifs*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose au Conseil la création de l'emploi suivant :

Création des emplois suivants à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- poste à temps complet d'éducateur de jeune enfant,

Décision : accepté à l'unanimité

POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

✓ *Aménagement de la montée des trois Pierres*

Une réunion s'est tenue le 10 décembre sur site pour le démarrage de l'aménagement en présence du maître d'œuvre, de l'entreprise et du cabinet qui travaille sur la démarche de Site Patrimonial Remarquable.

Les attentes et préconisations ont été validées par toutes les parties. Des échantillons des matériaux seront proposés afin de définir les choix avant démarrage, finaliser les interventions et le planning.

POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

✓ Commission Urbanisme du 11 décembre 2018

CERTIFICATS D'URBANISME

CUa 38 386 18 20085 – réceptionné le 3 décembre 2018

Demandeur : M^e Marc Billon-Galland

Adresse du terrain : Chavanne

Objet : Vente Pacaud / Guicherd

Section (s) / Parcelle (s) : AC 246

Zonage : Nhe

CUa 38 386 18 20086 – réceptionné le 4 décembre 2018

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : Vente Renaud / Chapelle

Section (s) / Parcelle (s) : AM 106

Zonage : Uab1 et Uab2

CUa 38 386 18 20087 – réceptionné le 5 décembre 2018

Demandeur : M^e René Demski

Adresse du terrain : route des Brosses

Objet : Vente Consorts Fayard / Sella

Section (s) / Parcelle (s) : AO 40 – AO 130

Zonage : Nh et A

CUa 38 386 18 20088 – réceptionné le 6 décembre 2018

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : place André Chaize

Objet : Vente Berthollet / Fayolle

Section (s) / Parcelle (s) : AN 184 – AN 186

Zonage : Ua

DECLARATIONS PREALABLES

DP 038 386 18 20053 – Réceptionné le 10 septembre 2018

Demandeur : Mickaël Lechat

Adresse du terrain : impasse du Haut Boyet

Objet : ravalement des façades

Section (s) / Parcelle (s) : AH 258

Zonage : Ubb2

Demande de pièces complémentaires sollicitées par l'architecte des bâtiments de France (traitement des soubassements et encadrements d'ouvertures)

DP 038 386 18 20057 – Réceptionné le 10 octobre 2018

Demandeur : Juliette Perratone

Adresse du terrain : route des Rieux

Objet : réfection de la toiture, reconstruction du mur, installation d'une porte d'entrée

Section (s) / Parcelle (s) : AN 110

Zonage : Ub et Uba

Avis défavorable de la commission suite au refus de l'architecte des bâtiments de France

DP 038 386 18 20063 – Réceptionné le 5 novembre 2018

Demandeur : Souhir Sahli

Adresse du terrain : route de St Sulpice

Objet : remplacement des menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AW 32

Zonage : Ub

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission

DP 038 386 18 20064 – Récépissé le 9 novembre 2018

Demandeur : Jean-Marc Hery

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale

Objet : réfection de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AW 402

Zonage : Ub

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission

DP 038 386 18 20065 – Récépissé le 16 novembre 2018

Demandeur : Christian Corjon

Adresse du terrain : route des Rieux

Objet : modification façades

Section (s) / Parcelle (s) : AN 108

Zonage : Uba

Avis défavorable du Conseil Départemental de l'Isère et de la commission

DP 038 386 18 20066 – Récépissé le 16 novembre 2018

Demandeur : Christian Corjon

Adresse du terrain : route des Rieux

Objet : réfection de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AN 108

Zonage : Uba

Instruction en cours auprès de l'architecte des bâtiments de France

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 038 386 18 20006 – Récépissé le 16 novembre 2018

Demandeur : Abdelhakim Bentara

Adresse du terrain : route de St Sulpice

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AW 132

Zonage : Ub

Instruction en cours auprès de l'architecte des bâtiments de France

PERMIS D'AMENAGER

PA 038 386 18 20001 – Récépissé le 26 octobre 2018

Demandeur : Société Plurimmo

Adresse du terrain : La Fallanchère

Objet : création de 8 lots

Section (s) / Parcelle (s) : AW 376

Zonage : Ub

Instruction en cours

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M° René Demski

Adresse du terrain : rue du 8 mai 1945

Section (s) / Parcelle (s) : AW 140

Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaires

Adresse du terrain : route du Bourg

Section (s) / Parcelle (s) : AM 106

Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaires

Adresse du terrain : place André Chaize

Section (s) / Parcelle (s) : AN 184 – AN 186

Pas d'exercice du droit de préemption

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

✓ Commission Mobilité du 06/12/2018
Rapport de Dominique GOVAERTS

ARRIVEE DE Patrice MORTREUIL à 20h25

✓ Nomination des représentants au sein du Conseil Enfance Jeunesse en Valdaine

Le contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF et le Pays voironnais est décliné par territoire dont celui de la Valdaine qui comporte trois actions : Halte-garderie itinérante (HGI), accueil de loisirs (ALSH) et Relais Assistants Maternels (RAM).

Ces trois actions sont suivies par une instance renommée « Conseil Enfance Jeunesse en Valdaine » (ancien conseil de gestion) composée d'élus des communes qui les financent.

Il est proposé de nommer les représentants de la commune de St Geoire en Valdaine qui siègeront au sein de cette instance :

- Michel CUDET, titulaire
- Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, suppléante
- Nicole BRESTAZ, suppléante

Décision : accepté à l'unanimité

✓ Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 : convention avec l'association « Enfance & Loisirs la Valdaine »

Le contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF et le Pays voironnais comporte trois actions sur notre territoire : Halte-garderie itinérante (HGI), accueil de loisirs (ALSH) et Relais Assistants Maternels (RAM).

Le contrat est renouvelé pour les années 2018 à 2021.

Il est proposé de signer la nouvelle convention intercommunale régissant les modalités de participation à l'accueil de loisirs avec l'association « Enfance & Loisirs la Valdaine », gestionnaire de cette action.

Décision : acceptée à l'unanimité

POLE SCOLAIRE – CULTURE

✓ Points d'information de la commission Culture

✓ CAPV-LEADER : demande de subvention pour le projet « Ouverture Exceptionnelle »

A la suite du projet réalisé en 2017 portant sur le patrimoine industriel, la dynamique intercommunale s'est poursuivie avec le projet « Ciné-Danse en Valdaine » en 2018.

Pour l'année 2019, les mêmes partenaires proposent l'action « Ouverture exceptionnelle » dont la présentation vous a été faite précédemment.

Le dispositif LEADER pourrait subventionner l'évènement et il est proposé d'effectuer une demande dans ce sens pour obtenir 6 390 € en s'appuyant sur le plan de financement suivant :

	Montant
Financements européens (FEADER) sollicités (a)	6 390,00€
Montant total de l'aide publique nationale sollicitée (b)	0,00 €
dont Financeurs publics sollicités : cocher les cases correspondantes et préciser si possible pour chaque cofinancier, le dispositif ciblé et le montant.	
• Etat :	0,00 €
• Région :	0,00 €
• Département :	Direction de la Culture : Paysages>Paysage 5 610,00 €
• EPCI :	0,00 €
• Commune :	0,00 €
• Agence de l'eau :	0,00 €
Autofinancement : SGV + autres communes	3 000,00€
Emprunts (d)	0,00 €
Contributions en nature (f)	0,00 €
Recettes (g)	0,00 €
Total : Coût du projet (a+b+c+d+e+f-g)	15 000,00 €

Décision : acceptée à l'unanimité

- ✓ Conseil départemental-section patrimoine : demande de subvention pour le projet « Ouverture Exceptionnelle »

A la suite du projet réalisé en 2017 portant sur le patrimoine industriel, la dynamique intercommunale s'est poursuivie avec le projet « Ciné-Danse en Valdaine » en 2018.

Pour l'année 2019, les mêmes partenaires proposent l'action « Ouverture exceptionnelle » dont la présentation vous a été faite précédemment.

Le Conseil départemental de l'Isère pourrait subventionner l'évènement dans le cadre du patrimoine et il est proposé d'effectuer une demande dans ce sens pour obtenir 3 000 €.

Décision : acceptée à l'unanimité